motion : Aménagements cyclables route de Lausanne / route du Saugy

Au mois de mars 2018 le Canton présentait aux habitants des communes de la rive droite, entre autres, le projet de requalification de la route de Suisse et de la route de Lausanne. La planification indiquait les études de projet pour la traversée de Bellevue en 2018.

Cet automne, le conseil municipal a reçu la dernière version du Schéma directeur du réseau cyclable communal.

Dans ce contexte et dans le cadre de la requalification de la route Suisse sur le territoire de la commune de Genthod, le conseil municipal demande à l’exécutif communal d’écrire au Conseil d’Etat afin que le Canton étudie la réalisation des aménagements pour les cycles et les piétons suivants.
(Les cartes annexées localisent les aménagements.)

Route de Lausanne

1. Nouveau passage cycles et piétons
	1. Lieu :
	Sur la route de Lausanne sortie de Bellevue direction Versoix, dans l’axe du passage inférieur sous les voies ferrées qui prolonge le chemin de la Grande-Vigne
	2. Modalité :
	Prendre exemple sur le passage cycles et piétons à l’entrée ouest de Bellevue vis-à-vis du chemin des Mollies
	3. Raison :
	Relier le passage inférieur et le trottoir côté lac de la route de Lausanne
	4. Avantages :
	Permettre la traversée sécurisée de la route de Lausanne, des cyclistes sur le trajet Genève 🡪 Genthod + traversée de la route de Lausanne pour les piétons utilisant le passage inférieur + valorisation de l’accès depuis le passage inférieur de part et d’autre des voies ferrées.
2. Nouvelle piste cyclable bidirectionnelle
	1. Lieu :
	Côté lac de la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix
	2. Modalité :
	Réaliser une piste séparée de la chaussée par des aménagements paysagers
	3. Raison :
	Permettre la circulation dans les 2 sens des cycles par exemple pour les habitants du bord du lac ainsi que pour les touristes qui longent le lac depuis les bains de Paquis
	4. Avantages :
	Accès facilité au Creux-de-Genthod et aux bains du Saugy depuis Bellevue et Versoix + déplacement vélo facilité pour habitants de la route de Lausanne
3. Nouvelle bande cyclable de présélection sur la route de Lausanne
	1. Lieu :
	Sortie de Bellevue, voie de circulation dans le sens Bellevue-Versoix, entrée dans le giratoire
	2. Modalité :
	Bande de présélection dans le trafic avec « cédez le passage » pour une entrée facilitée dans le trafic avant le giratoire sur le trajet Genève 🡪 Genthod
	3. Raison :
	Faciliter l’utilisation du giratoire pour les cyclistes qui n’utilisent pas le passage piéton de l’aménagement n°1
	4. Avantage :
	Permettre l’entrée dans le trafic des cycles de manière plus sécurisées.
4. Ajouter une traversée vélos
	1. Lieu :
	Sur la route de Lausanne entre le chemin de la Finiole et le trottoir côté lac de la route
	2. Modalité :
	Prendre exemple sur le passage cycles et piétons à l’entrée ouest de Bellevue vis-à-vis du chemin des Mollies
	3. Raison :
	Permettre aux cycles provenant de Versoix depuis la piste cyclable bidirectionnelle (cf. points 2) de traverser la route de Lausanne pour rejoindre une bande unidirectionnelle
	4. Avantages :
	Indiquer clairement ce passage comme une solution de traversée de la route de Lausanne pour les cycles + faciliter la traversée vélos en direction du chemin de la Finiole

Route du Saugy (mesures d’accompagnement de la requalification de la route de Lausanne)

1. Nouveau trottoir continu
	1. Lieu :
	Le long de la route du Saugy à l’extrémité sud du chemin de la Grande Vigne
	2. Modalité :
	Créer un trottoir continu avec bordure abaissée ou surélévation de la chaussée avec ralentisseur sur la route du Saugy pour l’accès au chemin par les véhicules depuis la route et inversement.
	3. Raison :
	Améliorer l’utilisation du trottoir par les piétons grâce à la continuité et la suppression de la différence de niveau (bordure du trottoir).
	4. Avantage :
	Faciliter les déplacements pour les piétons
2. Nouveau passage cycles et piétons
	1. Lieu :
	Sur la route du Saugy entre le chemin de la Grande Vigne et le passage inférieur sous les voies ferrées, c’est-à-dire entre le nouveau trottoir (cf. point 5) côté Nord et le trottoir existant côté sud de la route du Saugy
	2. Modalité :
	Prendre exemple sur le passage cycles et piétons à l’entrée ouest de Bellevue vis-à-vis du chemin des Mollies
	3. Raison :
	Faciliter le traversée des piétons et des cycles entre le chemin de la Grande-Vigne et le passage inférieur + connecter le chemin de la Grande-Vigne et le route du Saugy à l’aménagement indiqué au point 1 sur le route de Lausanne.
	4. Avantage :
	Sécuriser la traversée des cycles et des piétons